

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur,
en l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de
CHARTRES, 3 rue Saint-Jacques

SCP IMAGINE BROSSOLETTE

Avocats au Barreau de CHARTRES

☎ 02 37 91 67 81

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2020 A 14 HEURES

Une maison d'habitation

sise commune de **SANTILLY**, 14, rue de l'Ecu (28)

cadastrée sections C 809, C 928, C 929 pour une contenance totale de 4a 6l ca et les droits indivis dans la cour commune cadastrée section C n°811 pour une contenance de 3 a 45 ca comprenant à l'état d'usage : un accès par une cour commune matérialisé par un portail bois. **Au RDC** (carrelé au sol, certains murs en pierres de parement) entrée par véranda (10,10m²). Une pièce principale (32,60m²) équipée d'un poêle, une cuisine ouverte en continuité (11,50m²) équipée, une salle d'eau avec WC (4,90m²). **A l'étage** (linoléum au sol) : accès par escalier bois, palier (5,50m²), 2 chambres (10,40m²-8,80m²), salle de bain avec WC (2m²). Un garage (15m²) accès de l'intérieur de la maison, sol/murs : état brut, accès aux combles au-dessus du garage par escalier. Une pièce équipée d'un ballon d'eau chaude. **Extérieur** : Dépendance (15,40m²) : carrelée, mauvais état. Salle d'eau (3,30m²) avec un étage mais inaccessible à ce jour. Jardin en friche. Appentis (22m²). Terrasse brique.

A la requête de la **SELARL PJA** représentée par Maître JOULAIN, demeurant 7 & 9 rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES, agissant en qualité de liquidateur de Madame Sylvie MALESSART, ayant pour Avocat Maître Frédérique VANNIER, membre de la SCP IMAGINE BROSSOLETTE.

La visite du bien est fixée le :

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 À PARTIR DE 14H

en présence de Maître ETIENNE, Huissier de justice à CHARTRES

MISE A PRIX :

60.000 €

avec faculté de baisse d'1/4 en cas de non enchère



Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocats inscrits au Barreau de CHARTRES

Se munir : d'un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant puisse être inférieur à 3.000 € + attestation de la banque qui indique l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds, d'un extrait d'acte de naissance ayant moins de six mois, d'une pièce d'identité, du livret de famille (ou d'une photocopie certifiée conforme) et, pour les sociétés, d'un extrait KBIS ainsi qu'une attestation sur l'honneur dans les formes de l'art.R322-41-1 du CPCE indiquant si l'enchérisseur a fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L322-7-1 du CPCE et lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- la SCP IMAGINE BROSSOLETTE, Avocat à CHARTRES - 33 rue Pierre Brossolette. Tél. 02 37 91 67 81 (Dossier : 2019153).
- au greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de CHARTRES où le cahier des conditions de la vente est déposé
- sites INTERNET : www.ordredesavocats-chartres.com, chartres.gesica.org et www.encheresjudiciaires.com